

Des compteurs individuels pour mieux maîtriser vos consommations d'eau

Votre logement est ou sera très prochainement équipé de compteurs individuels d'eau chaude et d'eau froide.

Cette installation vous permettra une meilleure maîtrise de vos consommations d'eau afin de réduire vos charges dont l'eau représente en moyenne environ 30 %.

L'édition spéciale du magazine l'ACTU, « un enjeu pour l'avenir : une gestion économique de l'eau et de l'énergie », diffusée en début du mois d'avril, a détaillé la mise en place de ce service.

Lettre éditée par TOUR(S)HABITAT

1, rue Maurice Bedel
37033 Tours cedex 1
Tél. 02 47 60 13 00

Directeur de la publication : Grégoire Simon
Conception : Double V
Illustrations et textes : TOUR(S)HABITAT - Lise.
Impression : Imprimerie Graphival.

ISSN 1272 - 8942 • Dépôt légal à parution
Document imprimé sur du papier participant à la gestion durable des forêts.

Un contrôle permanent à votre service

Vous pourrez désormais contrôler votre consommation d'eau en temps réel, directement sur le cadran de votre compteur et à partir du mois de juillet prochain, en consultant le portail web dédié et sécurisé. A cet effet, un identifiant ainsi qu'un mot de passe que vous pourrez personnaliser vous seront communiqués prochainement.

Vous serez également destinataire d'un dépliant qui vous présentera en détail, ce portail internet mis à votre disposition à partir duquel vous pourrez :

➤ Suivre en ligne

les consommations de votre logement depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

➤ Disposer d'alertes par mail ou SMS

en cas de consommations anormales (fuites, sur-consommations).

➤ Bénéficier de conseils

pour économiser l'eau.

Le comptage individuel permettra d'affecter à chaque logement sa consommation réelle d'eau et d'en individualiser la facturation.

Aussi, vous trouverez ci-après quelques astuces pour économiser votre eau au quotidien et donc faire des économies sur vos factures d'eau.

- **Pendant la vaisselle** : ne faites pas couler l'eau à flot : remplissez les bacs de votre évier. Si vous achetez un lave-vaisselle, les catégories A ou A+ sont les plus économes en eau et en énergie. Même chose pour les lave-linge !
- **Préférez la douche au bain** : elle permet d'économiser environ 100 litres d'eau, ce qui n'est pas négligeable !

- **Vérifiez régulièrement** : que tous les robinets (évier, lavabo, douche...) ne gouttent pas et que l'eau ne coule pas dans la cuvette des WC.



- **S'il y a des enfants à la maison** : il est indispensable de les sensibiliser aux économies d'eau. Aussi, la douche ne doit pas durer trop longtemps et il faut leur rappeler de fermer le robinet lorsqu'ils se lavent les dents.

Pour les toilettes, leur redire également que le petit bouton de la chasse d'eau ne délivre que 6 litres d'eau et le gros bouton 9 litres.

- **Pour le jardin ou les plantes vertes** : pensez à récupérer l'eau de pluie. Préférez l'arrosoir au jet. L'eau pour rincer les légumes peut servir aussi.



➤ Des solutions techniques « anti-gaspi » pour réduire votre consommation d'eau

De son côté, TOUR(S)HABITAT se charge de fournir et d'installer un kit économie d'eau, qui comprend une douchette, des économiseurs d'eau qui seront placés sur les robinets et des éco-plaquettes dans le réservoir des toilettes.

À SAVOIR

➤ Votre nouveau contrat d'entretien

Les fuites identifiées grâce au dispositif d'auto surveillance qu'offre la télé-relève des compteurs, pourront être réparées rapidement dans le cadre du nouveau contrat d'entretien compris dans les charges locatives.

Concernant votre secteur, vous devrez contacter :
Société ISTA
Tél. 02 47 36 48 03



Tous à vos arrosoirs, venez découvrir le jardin de Berthe !

Du changement dans le quartier des Fontaines. En effet, un jardin partagé a vu le jour à l'emplacement de l'ancienne fontaine que TOUR(S)HABITAT a déconstruite lors du réaménagement du square Berthe Morizot et des voies piétonnes qui desservent les locaux associatifs.

Un jardin partagé, c'est quoi ?

Par définition un jardin partagé est conçu, créé et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier. C'est dans cet esprit et dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité du quartier des Fontaines que la ville de Tours et TOUR(S)HABITAT ont soutenu ce projet de jardin partagé. L'objectif principal pour lequel s'est investi un groupe d'habitants des Fontaines mais aussi l'Association des Paralysés de France (APF) et le Centre Social Léo Lagrange, était de créer un lieu de rencontres et d'échanges afin de prévenir l'isolement des personnes et notamment, celles en situation d'handicap.

C'est ainsi que le bon fonctionnement du jardin est confié, sous convention, à l'Association des Paralysés de France et au Centre Social Léo Lagrange.

Avec l'arrivée des beaux jours, le quartier des Fontaines aura donc son jardin, récemment baptisé « Le Jardin de Berthe » en hommage au premier tableau « Le jardin » du peintre impressionniste Berthe Morisot. Ce jardin, accessible à tous, sera un lieu convivial où l'on pourra retrouver le contact avec la nature en partageant son savoir-faire et son expérience entre voisins. Planter des fleurs, des légumes, sera désormais possible. Vous n'avez pas la main verte ? Pas de soucis, au jardin de Berthe vous pourrez apprendre et l'on vous transmettra les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement.

La charte de fonctionnement du jardin veut que son portail reste ouvert, mais quelques règles seront toutefois à respecter. Un planning mensuel de présence sera établi pour assurer régulièrement l'entretien des plantations et leur arrosage en fonction des saisons mais également pour gérer la mise à disposition de la cabane à outils, installée à proximité.

Le jardin sera ludique et adapté à tous. En effet, certaines jardinières seront installées à même le sol, tandis que d'autres, plus hautes, permettront aux personnes à mobilité réduite de venir jardiner en toute simplicité.



Vous souhaitez en savoir plus sur ce jardin et/ou vous investir dans son fonctionnement :

**Centre social Léo Lagrange : Centre socioculturel Tours Sud
Impasse Johann Strauss
37200 Tours
Tél. 02 47 48 00 22**